



Augmentation de mensualités par société de recouvrement

Par greg9334

Bonjour à toutes et tous.

Suite à des impayés, ma créance (crédit IMMO) à été reprise par une société de recouvrement (MCS). Je paye des mensualités dont la somme à été fixée par le médiateur de la banque chez qui j'avais contracté le crédit.

Depuis plusieurs jours, cette société me relance en m'expliquant que le remboursement ne va pas assez vite et qu'il faut donc augmenter ces mensualités.

-Puis je refuser cette augmentation?

-Quels sont les éventuels recours?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par chaber

Bonjour

pas d'affolement

ou cette société intervient pour le compte de votre créancier: elle doit respecter l'accord signé avec ce dernier

ou elle a racheté la créance avec l'accord; elle doit en respecter les termes, dont l'accord

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000032032400/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000032032400/[/url]

C'est une pratique courante dans les sociétés de recouvrement

Par greg9334

Bonjour Chaber, et merci pour la réponse.

Je vous souhaite une bonne journée.